

Webinaire 6 juin 2024
Présentation des dispositifs de soutien à la recherche et à l'innovation

REGION – DIRES

Emergence – PRIO – POC
Colloques – I-démo

MESR – DRARI

LabCom - Cifre - CIR – CCo

SATT
AxLR - TTT

France 2030

(dont PEPR, AMI CMA,
Maturation-Prématuration, PUI,
ExcellencES ...)

Horizon Europe

Autres ...

Webinaire 6 juin 2024

Présentation des dispositifs de soutien à la recherche et à l'innovation

Accueil DIRES – DRARI

Frédérique Duclert-Gallix et Arnaud Bottin

Présentations et échanges

DRARI

LabCom – Laboratoires Communs – *Laurent Ventura*

Cifre - Convention Industrielle de Formation par la Recherche – *Laurent Ventura*

CIR - Crédit Impôt Recherche – *Arnaud Bottin*

CICo - Crédit Impôt Collaboration de Recherche – *Arnaud Bottin*

DIRES

Emergence – *Bastien Jouanmiquéou*

PRIO – Plate-Forme de Recherche et d'Innovation Ouverte – *Manon Fargal*

Colloques scientifiques internationaux – *Benoit Mingam*

POC – Preuve de Concept – *Marie-Laure Pouilles*

I-Démo régionalisé – *Sophie Marchal*



Le programme LabCom

- Création d'un laboratoire commun
- Partenariat Bilatéral Labo/Entreprise (TPE, PME, ETI)
- Ouvert à tous les champs scientifiques
- 233 LabCom financés [2013 -1^{er} sem 2023]

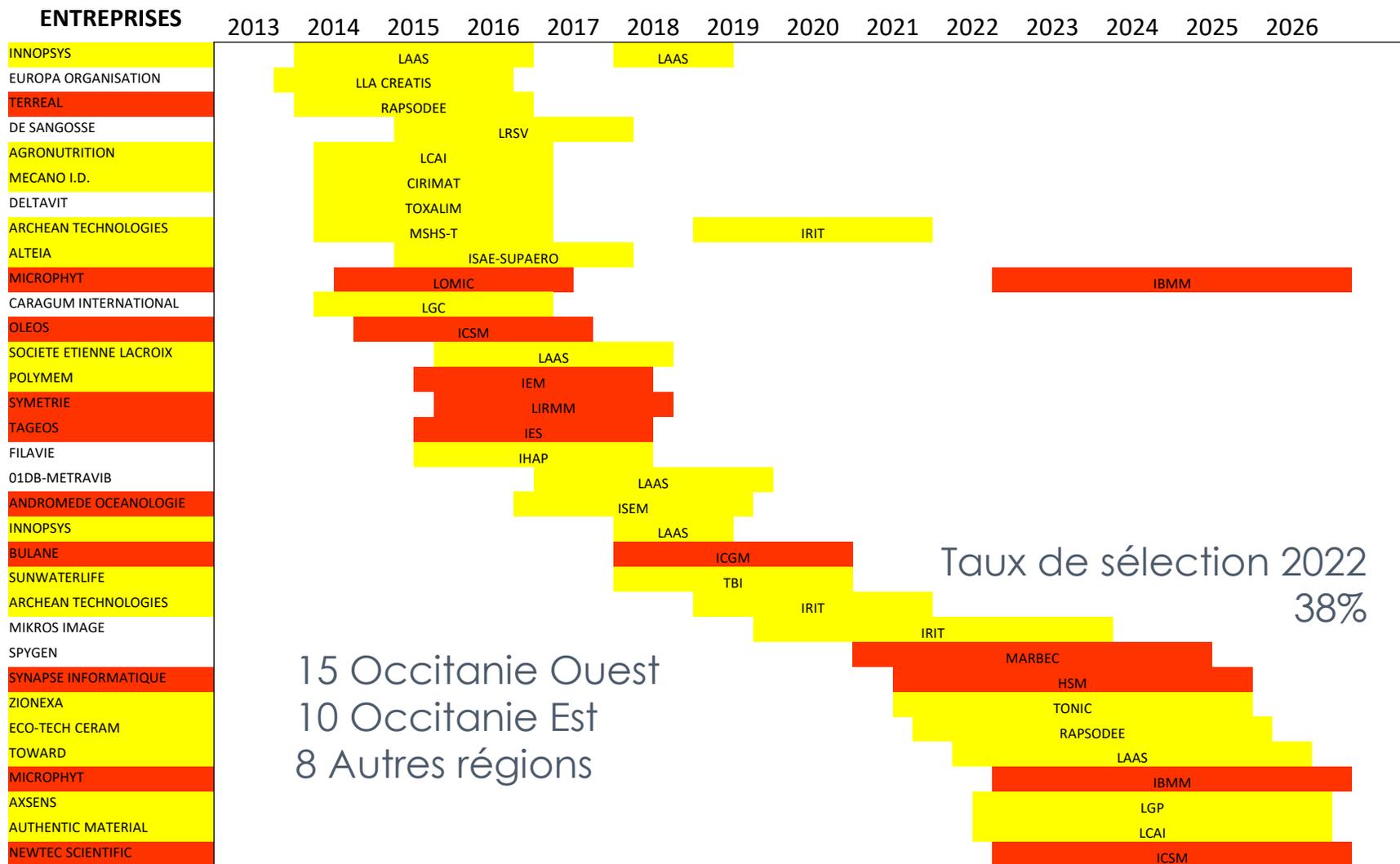
- Feuille de route de recherche et d'innovation
- Mise en commun de moyens et compétences
- Partage de la propriété intellectuelle
- Valorisation scientifique et économique (innovation)
- Assurer la pérennité de la collaboration

- Projet financé sur 54 mois dont :
 - 6 mois max de montage (50k€ au labo), à partir de la signature de l'acte attributif.
 - 48 mois min de phase opérationnelle (313k€ au labo), à partir de la date de validation de l'accord de consortium.

- Complémentaire d'autres programmes de l'ANR (Chaire industrielle, PRCE, Institut Carnot, ...)

33 LabCom créés sur 225 au niveau national (22/an en moyenne)

25 entreprises d'Occitanie + 8 d'autres régions



3^{ème} région en nb de partenaires privés et académiques (13-14%)

30 thèses CIFRE dont **18** dans le cadre d'un **LabCom**

2 laboratoires SHS

15 Occitanie Ouest
 10 Occitanie Est
 8 Autres régions

Taux de sélection 2022
38%

- Intègre de nouveau une priorité « Intelligence Artificielle » dans le cadre de la SNR-IA
- Ouverture aux start-up: Pas de création de LabCom possible avec le laboratoire à l'origine de la création de la start-up
- Procédure accélérée de validation par l'ANRT des demandes de co-financements de thèses CIFRE :
 - **Exonération de l'expertise scientifique**
 - Le projet Cifre devra clairement avoir été défini dans le dossier de création du LabCom
 - Demande effectuée auprès de l'ANRT dans les 12 mois qui suivront la notification par l'ANR de la validation de l'accord de consortium du LabCom
 - **Maintien de l'expertise du dossier CIFRE par la DRARI**
- **Date limite de l'AAP en cours : 20 sept 2024, 17h00**

Le dispositif

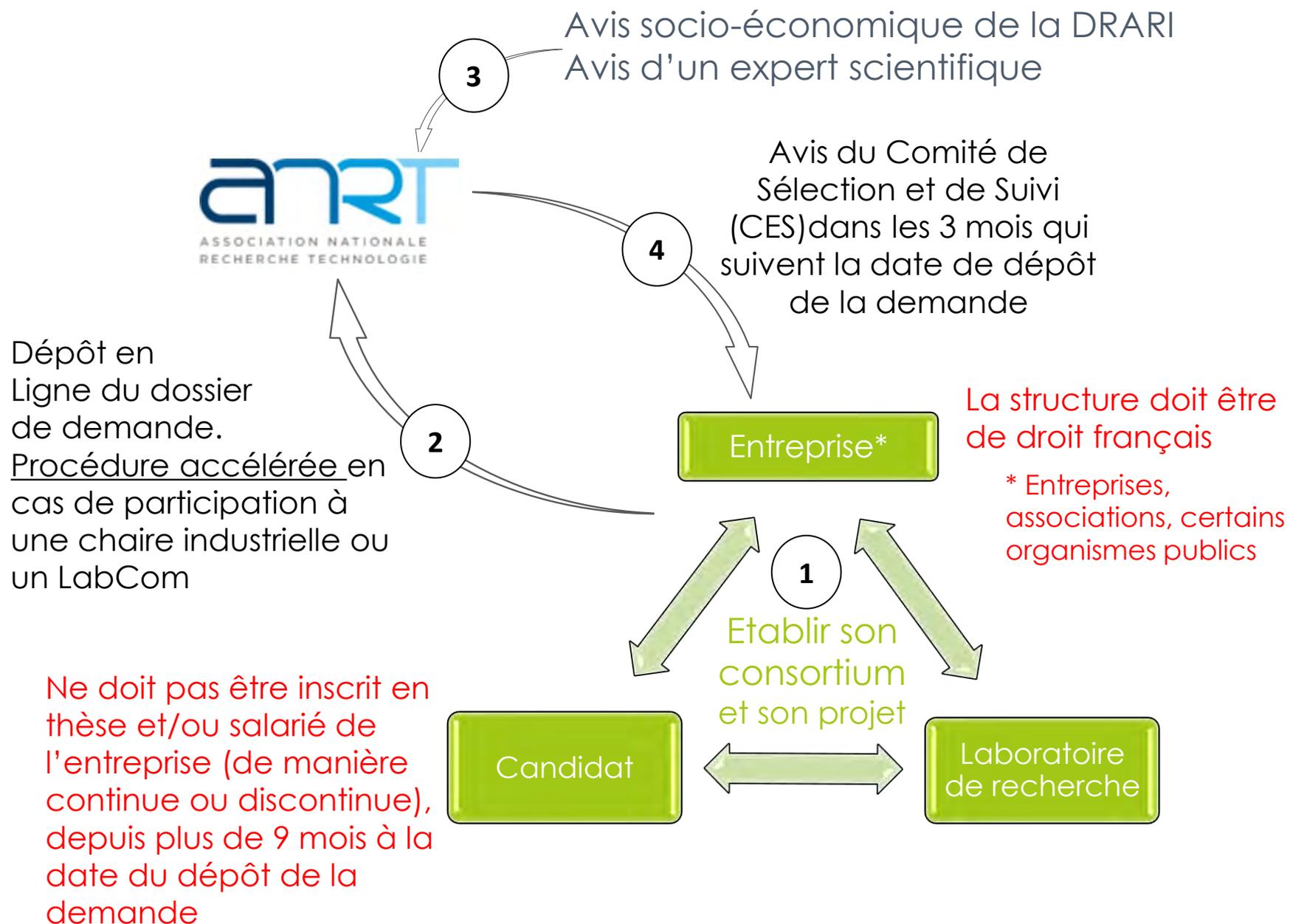


Géré par l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT, www.anrt.asso.fr), pour le compte du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR)

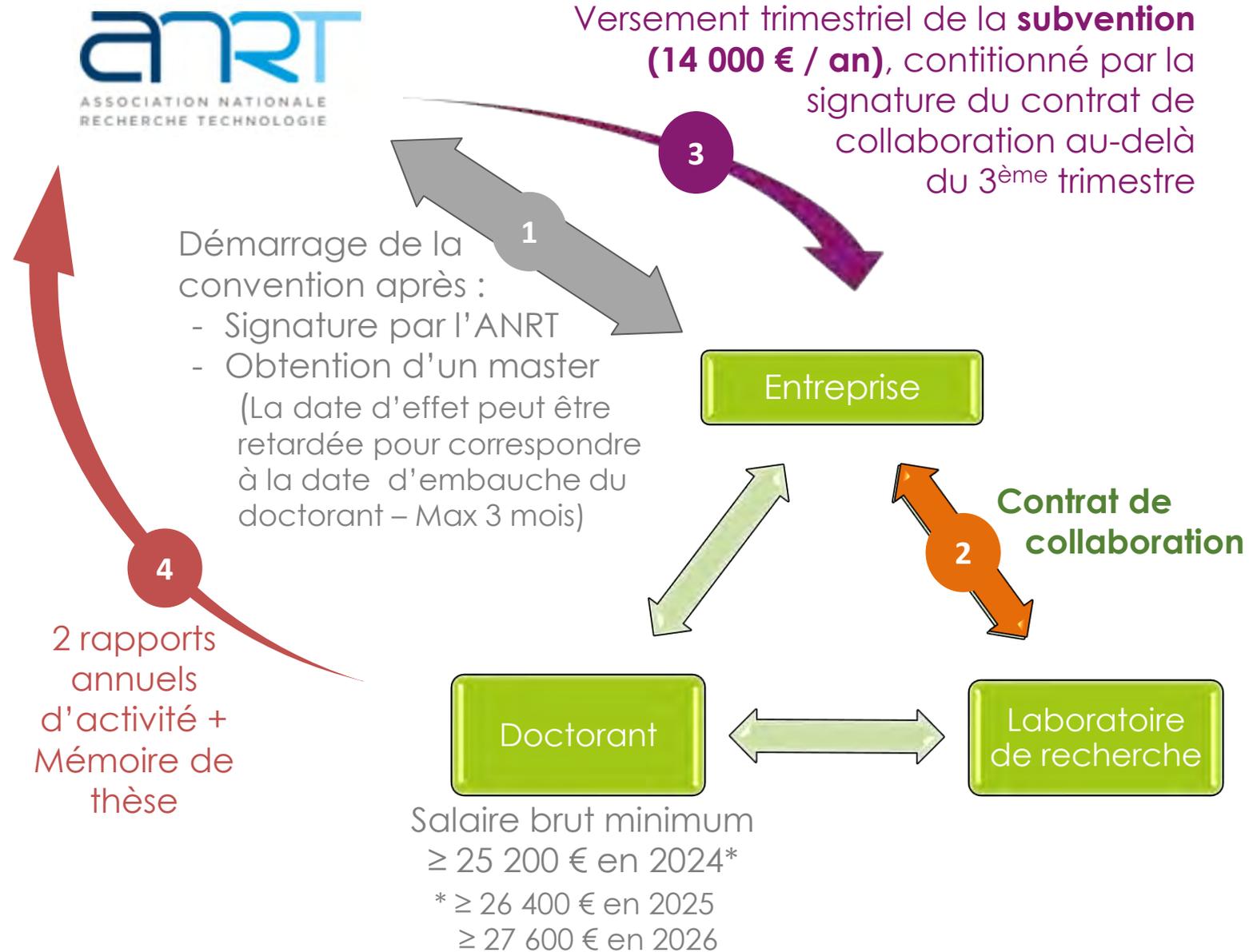
Objectifs :

- permettre à un diplômé bac+5 d'effectuer une **thèse en entreprise** en menant un programme de R&D en liaison avec une équipe de **recherche académique**
- renforcer la capacité technologique des entreprises afin de créer de la valeur et de l'emploi

La demande



Si avis favorable de l'ANRT...



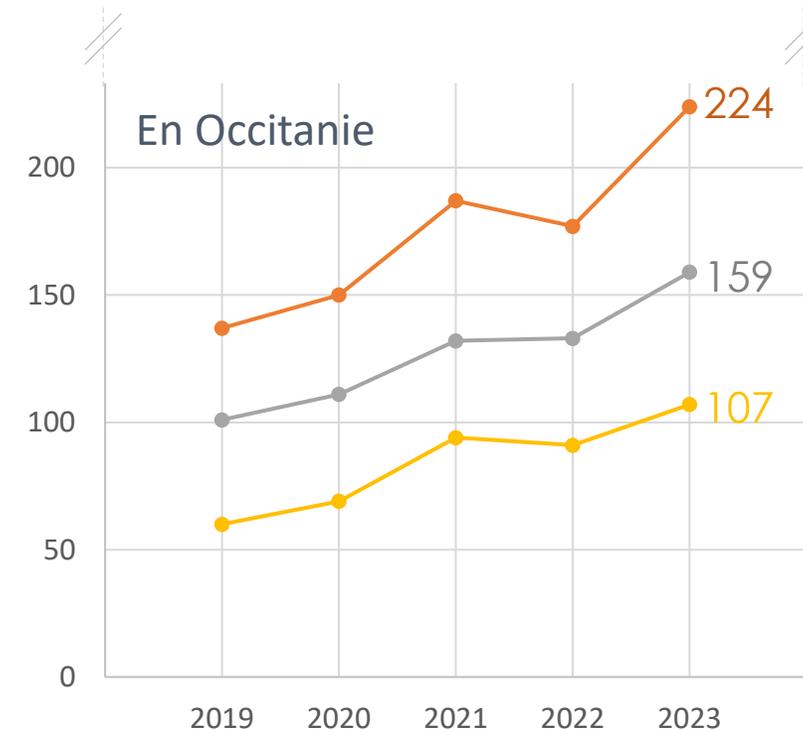
MODALITES de demande de Cifre

- ✓ Structure d'embauche de droit français (SA,SAS, SARL, Asso, GIP, EPIC, Collectivités...)
 - ✓ **Aucunes conditions de nationalité, ni d'âge**
 - ✓ Ne pas être salarié de la structure
 - ✓ Ne pas être inscrit en thèse
-) depuis plus de 9 mois (cumulés), à la date de dépôt du dossier
- ✓ Dépôt en ligne du dossier par l'entreprise tout au long de l'année avec une réponse dans les 3 mois (**taux d'acceptation 80%**)
 - ✓ Être titulaire d'un Master ou équivalent à la date d'effet de la CIFRE
 - ✓ **Laboratoire** rattaché à une **école doctorale**
 - ✓ **Possibilité de plusieurs laboratoires** avec inscription du doctorant dans l'établissement de rattachement du laboratoire principal
 - ✓ Possibilité d'une **cotutelle internationale** de thèse

Nb de thèses CIFRE



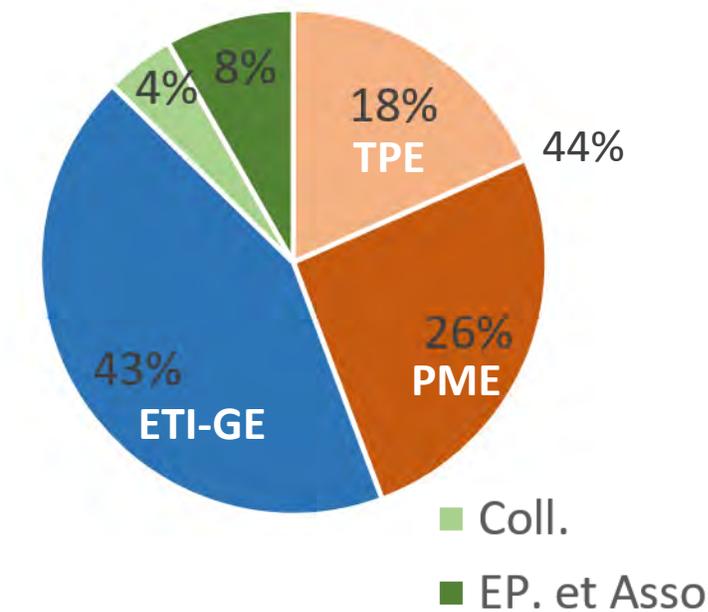
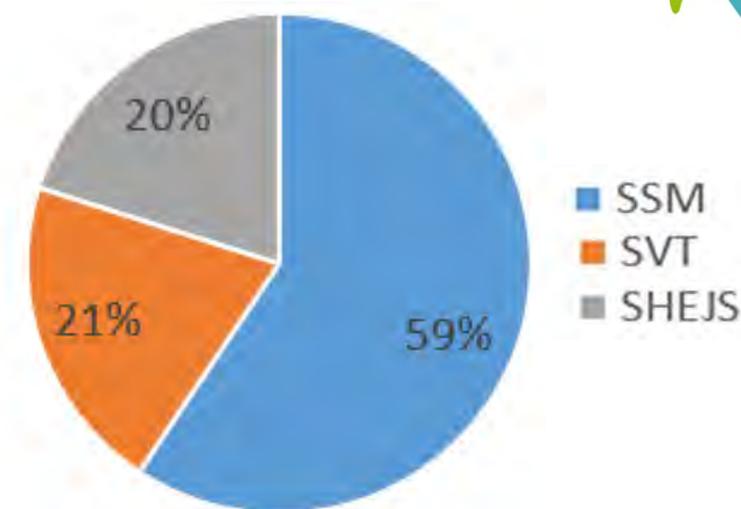
→ Objectif: 2150 thèses/an en 2027



→ Laboratoires d'Occitanie
40% Est – 60% Ouest
3^{ème} rang (12,7%)

→ Entreprises d'Occitanie
30% Est – 70% Ouest
3^{ème} rang (9%)

→ Collaborations
100% Occitanes



Rôle de la DRARI dans l'évaluation des dossiers

- **Cohérence du projet** avec la **stratégie de l'entreprise, Impact économique.**
- **Capacité à conduire le projet** (compétences R&D, équipements, expérience de la recherche collaborative).
- **Répartition du temps de travail** entre les structures
- **Capacité financière**
- **Implication de l'entreprises au sein du système régional d'innovation** (Cohérence avec la politique régionale de l'innovation, Participation à un pôle de compétitivité, clusters,...).

CIR, CCo et recherche partenariale

CIR et CCo : Crédits d'impôt proportionnels aux dépenses de recherche

Crédit d'Impôt (CI)	CIR : CI Recherche (depuis 1983)	CCo : CI Collaboration de recherche (depuis 2022)
Entreprises éligibles	<i>Entreprises soumises à l'IR ou l'IS Associations loi 1901 à but lucratif</i>	
Calcul du CI	30% de l'assiette jusqu'à 100M€ (5% au-delà)	40% (GE, ETI) à 50% (PME) de l'assiette jusqu'à 6M€

Le CI Recherche en Occitanie en 2020 :

1588 déclarants, dont 80% de PME

1,7 Md€ déclarés, **dont 227 M€ de dépenses externalisées**

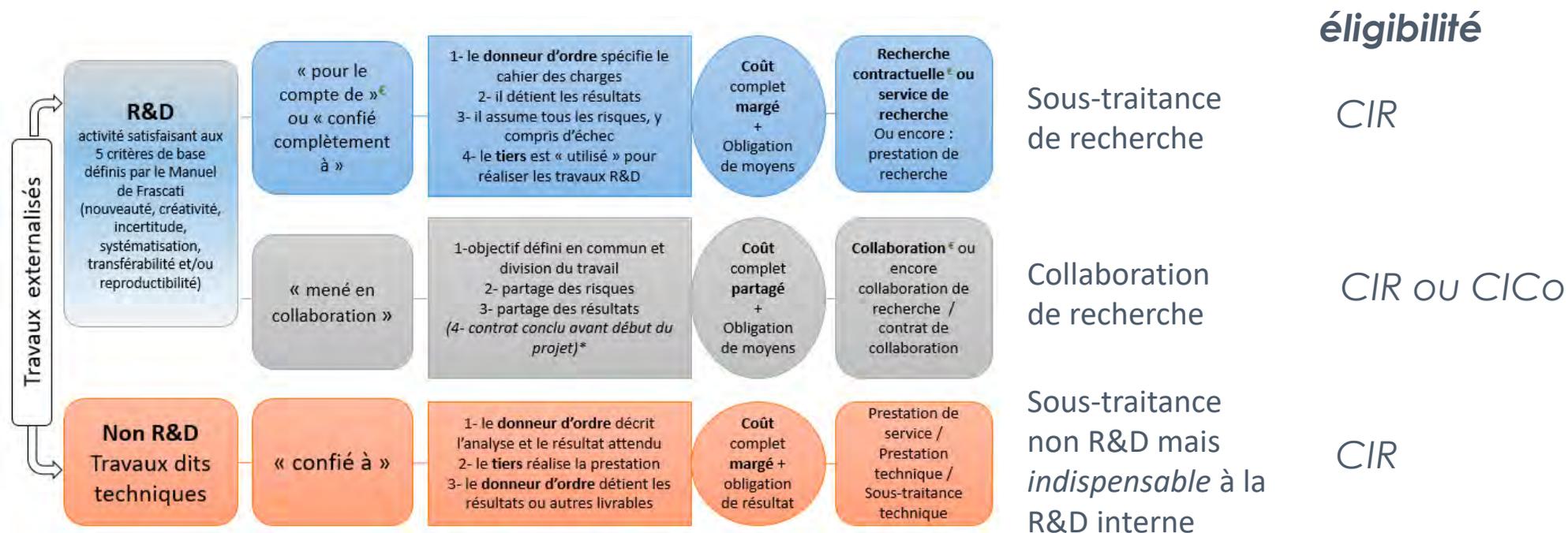
3e rang régional derrière Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes

Assiette des dépenses éligibles au CIR ou au CICO

Assiette du CIR		Assiette du CICO
1	Amortissements	
2	Personnels de R&D	
3	Frais de fonctionnement (1*75%, 2*43%)	
4	Dépenses externalisées auprès d'organismes agréés CIR	Dépenses externalisées auprès d'organismes agréés CICO
5	Dépôt, maintenance et défense de brevets et COV	
6	Dépenses de normalisation	
7	Dépenses de veille technologique <60k€	
-	Subventions et avances remboursables	
-	Prestations de conseil	

En Occitanie, les dépenses externalisées sont à 40% auprès d'organismes publics (et même à 51% si le déclarant est une PME)

3 catégories de dépenses externalisées éligibles



<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6504-PGP.html/identifiant=BOI-BIC-RICI-10-10-20-30-20210713>

Justification :

L'entreprise doit montrer qu'elle

- a précisément défini (sous-traitance) ou co-défini (collaboration) les travaux en amont
- peut utiliser tout (sous-traitance) ou partie (collaboration) des résultats et de la PI générés par les travaux
- rémunère tout (sous-traitance) ou partie (collaboration) des travaux externalisés

Focus CICO

Crédit d'impôt en faveur de la Recherche Collaborative

Prise en compte de dépenses externes facturées par un organisme de recherche et de diffusion des connaissances (ORDC) dans le cadre d'un **contrat de collaboration de recherche**

Non cumulable avec le CIR calculé sur la même assiette

Relève des aides d'Etat au sens de l'UE

L'ORDC doit être titulaire d'un agrément CICO délivré par le MESR

Le contrat doit :

- fixer un objectif commun, la répartition des travaux entre l'entreprise et l'ORDC, les modalités de partage des risques et des résultats
- être conclu préalablement à l'engagement des travaux
- prévoir une facturation restreinte au coût de revient et n'excédant pas 90 % des dépenses totales pour la réalisation des opérations prévues au contrat (un minimum de 10% des dépenses doit être pris en charge par l'ORDC)

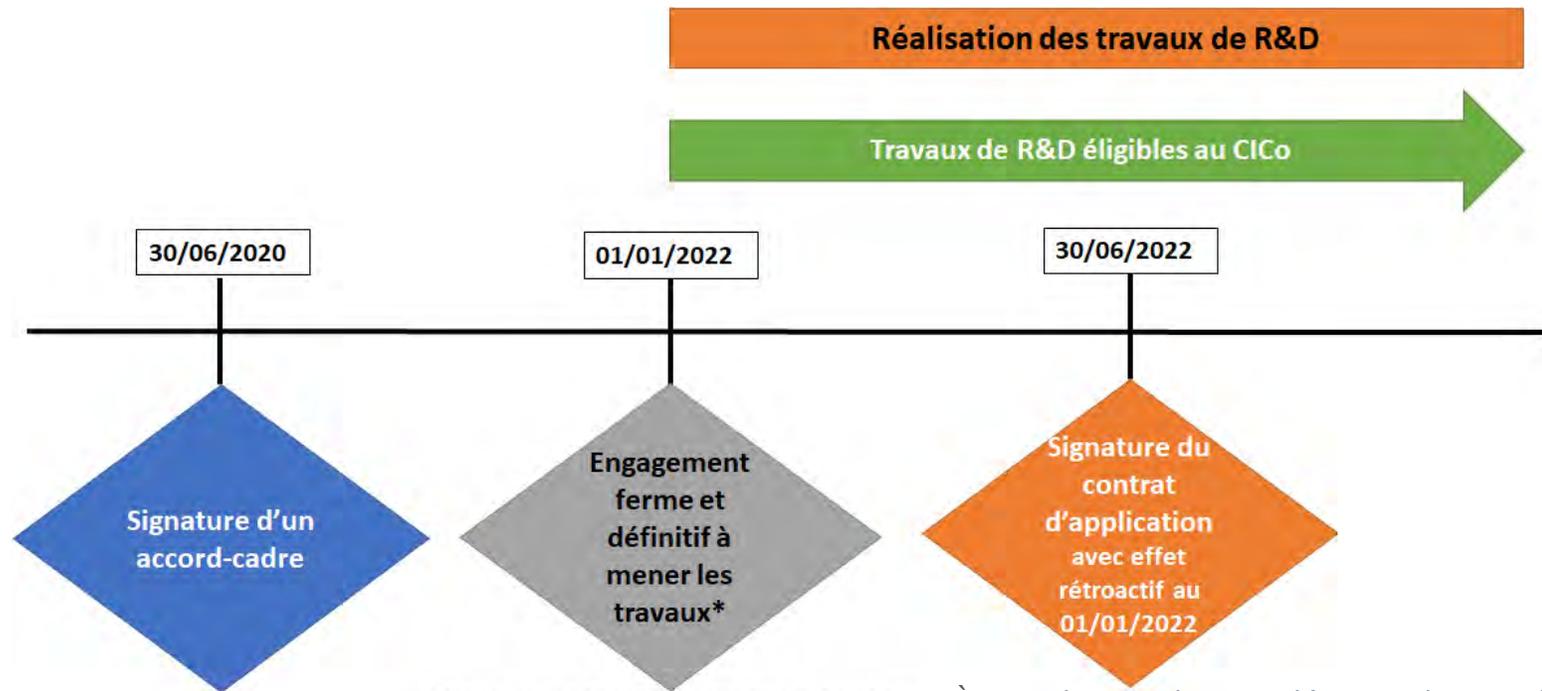
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/cico>

<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/13778-PGP.html/identifiant=BOI-BIC-RICI-10-15-20230413>

Focus CICO

Le contrat de collaboration précisant les conditions de partage des coûts, des risques, des résultats et de PI... doit être conclu préalablement à l'engagement des travaux

Souplesse possible :



*Termes et conditions du projet de collaboration déterminés → À titre d'exemple, une décision de COS, à partir du moment où elle figure sur le compte-rendu définitif, peut en constituer la preuve

Cifre et CICO

Date de signature du contrat

La thèse peut démarrer dès la signature de la convention CIFRE liant l'ANRT à l'entreprise.

L'ANRT demande que le contrat de collaboration liant le laboratoire à l'entreprise soit signé **avant la fin du 3^e trimestre suivant** le démarrage de la thèse

Cependant, pour que le partenaire privé puisse bénéficier du CICO dès le démarrage de la thèse, il faut avoir préalablement signé le contrat de collaboration

(ou bien avoir déjà précisé les conditions de partage des coûts, des risques, des résultats et de PI... dans le dossier de demande de Cifre et les rappeler ensuite dans le contrat de collaboration)

Responsabilité de l'ORDC vis-à-vis du partenaire

Exemple de l'annexe financière du contrat de collaboration CIFRE :

Contribution	Montant
Contribution totale de l'ORDC	120 000
Coûts chargés des personnels de recherche directement et exclusivement affectés au projet	85 000
Frais informatiques supportés directement du fait du projet	5 000
Frais généraux et dépenses de fonctionnement supportés directement du fait du projet	15 000
Achat de consommables directement utilisés dans le cadre du projet	5 000
Environnement du doctorant Cifre directement et exclusivement affecté au projet	10 000
Contribution totale de l'entreprise	80 000
Dépenses internes de l'entreprise	80 000

« Les factures émises par les organismes externes comportent les mentions nécessaires permettant d'informer l'entreprise sur les conditions de réalisation des travaux afin de sécuriser la prise en compte éventuelle des dépenses dans l'assiette.

En outre, afin de permettre aux entreprises de justifier des montants déclarés, les organismes de recherche leur transmettent tout document permettant d'expliquer les coûts facturés ».

Impact du CIR et du CICO sur le coût d'une CIFRE

Impact du CIR sur le coût salarial du doctorant :

A- Salaire annuel brut	≈ 25 k€
B- Coût total chargé (A x 1,3)	≈ 33 k€
C- Frais de fonctionnement (B x 0,43 coeff forfaitaire)	≈ 14 k€
D- Subvention ANRT	14 k€
E- Assiette de dépenses éligibles au CIR (B+C-D)	≈ 33 k€
F- CIR (30 % des dépenses R&D éligibles = E x 0,3)	≈ 10 k€

Coût salarial environné ≈ 47 k€

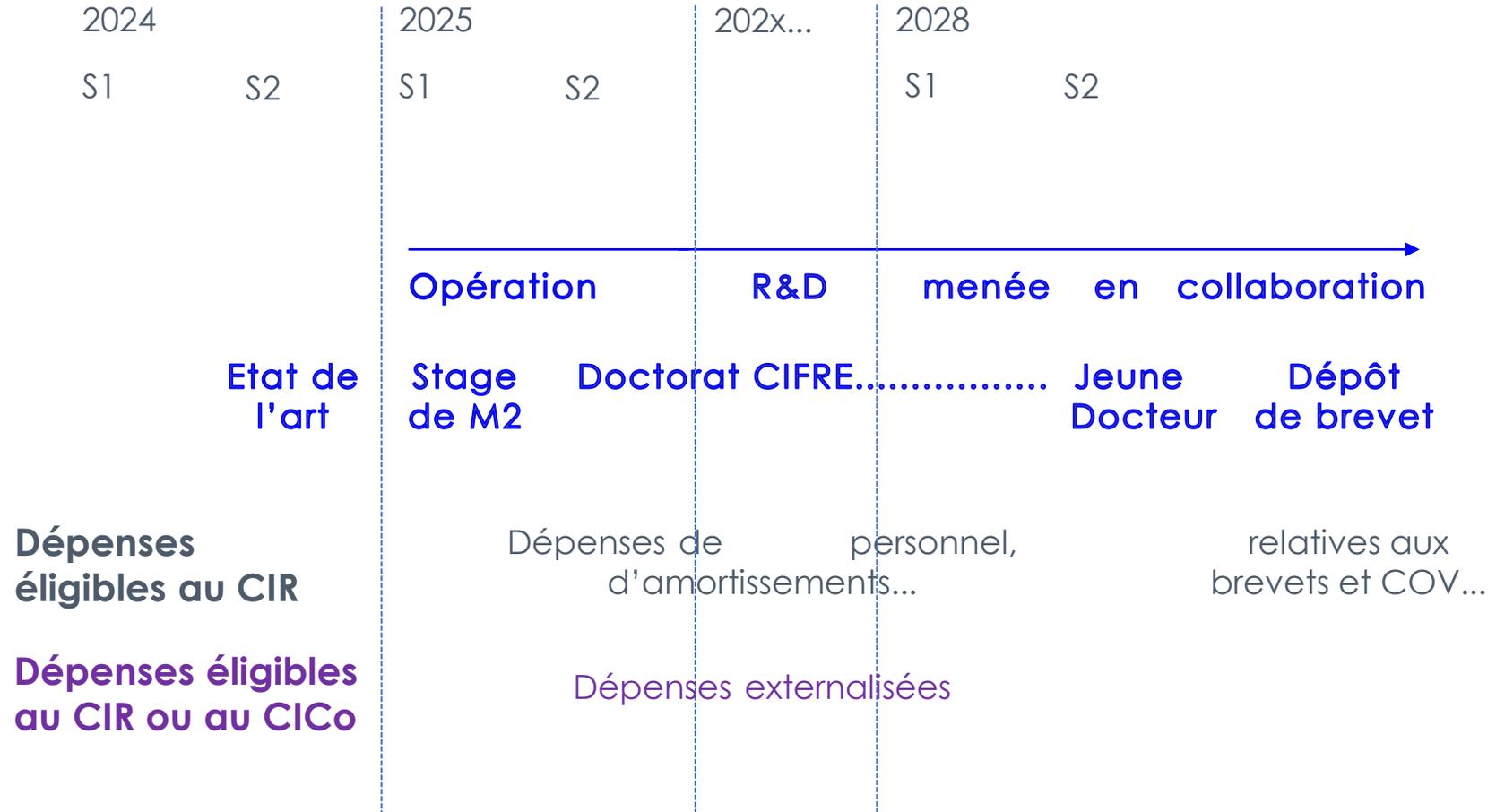
A déduire : ≈ 24 k€ soit ~ 50%

Impact du CICO sur le coût des dépenses externalisées facturées par le partenaire public dans le cadre du contrat de collaboration :

50 % pour une PME

→ **reste à charge : 50% pour une PME**

Feuille de route d'une collaboration activant CIR+CICo





« EMERGENCE »

Objectif

Soutenir des projets de recherche impliquant des doctorants sur des thématiques émergentes et exploratoires ou interdisciplinaires

Bénéficiaires :

- Etablissements publics d'Ens Sup & Recherche ou de Recherche
- Etablissements privés chargés de missions de service public *sous convention avec l'Etat et dont la recherche est évaluée par le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES)*

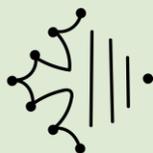


« EMERGENCE - Exploratoire - Volet 1 »

Modalités :

- **1 Demi Bourse de Thèse**

- Cofinancement **Région**



- **1 Levée/an**

Financement :



- Taux d'intervention : **50% max**
- Assiette éligible : **140 000 € max**



« EMERGENCE - Interdisciplinaire - Volet 2 »

Modalités :

- 2 Demi Bourse de Thèse
- Cofinancement FEDER 
- 1 Levée/an

Financement :



- Taux d'intervention : **60% max**
- Assiette éligible : **295 434,90 € max**

Coût horaire unitaire 31,87 € - 1 545 h/an

PRIO – PLATEFORME DE RECHERCHE D'INNOVATION OUVERTE

Bénéficiaires

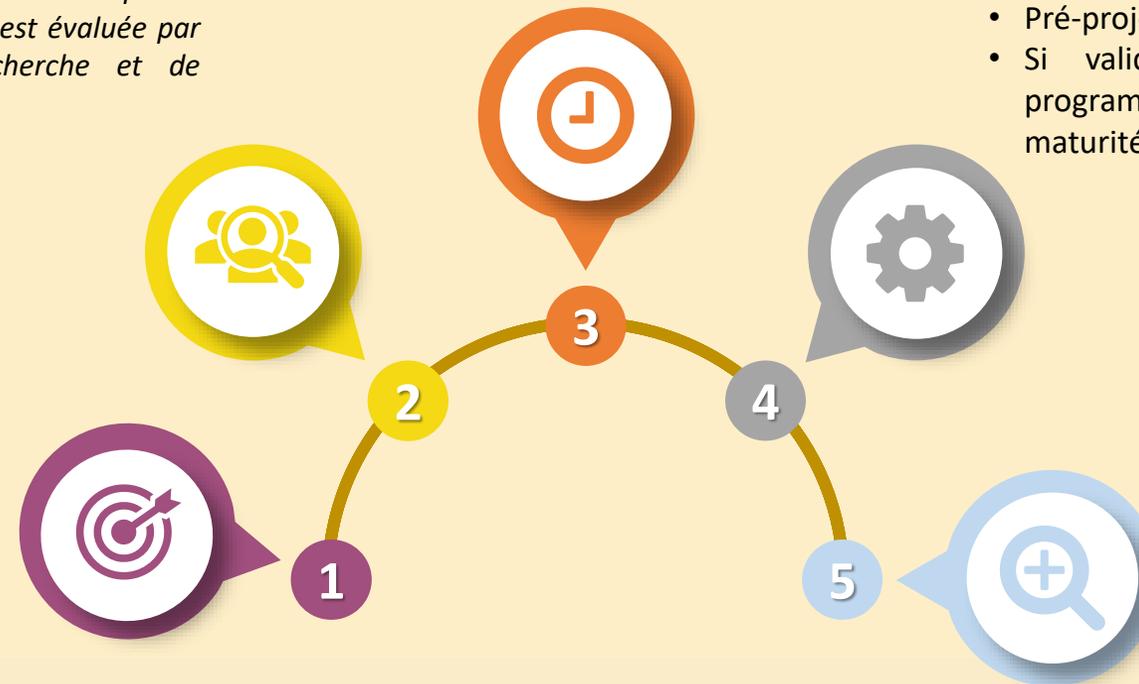
- Etablissements publics d'Ens Sup & Recherche ou de Recherche
- Etablissements privés *chargés de missions de service public sous convention avec l'Etat et dont la recherche est évaluée par le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES)*

Objectifs

Soutien à l'émergence ou au renforcement d'infrastructures de recherche et d'innovation mutualisées, ouvertes et structurées permettant notamment aux entreprises ne disposant pas de capacités suffisantes en propre, d'accéder aux moyens des établissements publics de recherche.

Durée du projet

3 ans



Modalités

- Appel à manifestation d'intérêt (2 volets)
- Pré-projet à déposer avant 30/06/2024
- Si validation du pré-projet, dépôt final et programmation au fil de l'eau en fonction de la maturité des projets

Montants

Taux d'intervention Région ou FEDER
-> 60% max



PRIO – PLATEFORME EMERGENTE – Volet 1

Soutien à la création de plateformes de recherche

Une plateforme EMERGENTE → en cours de création ou de structuration (gouvernance, tarification...)



Dépenses éligibles :

- **Achat d'équipements scientifiques** y compris jouvence et/ou amélioration technologique, matériels informatiques strictement nécessaires et liés au fonctionnement de l'équipement
- **Prestations** liées à l'installation / mise en service du ou des équipements (petits travaux nécessaires à l'aménagement, hors travaux de construction et rafraichissement (peinture, sol, ...))
- **Forfait de 20% RH** appliqué aux dépenses d'équipements et prestations éligibles



Cofinancement **REGION** – plafond maximum de subvention **400 000€**

PRIO – RENFORCEMENT PLATEFORME – Volet 2

Soutien au développement de plateformes existantes

Une plateforme EXISTANTE → 3 ans d'existence avec une gouvernance et capacité administrative établies, tarification validée et justifiant d'un rapport d'activité des années précédentes (collaborations, prestations, etc.)



Dépenses éligibles :

- **Achat d'équipements scientifiques** y compris jouvence et/ou amélioration technologique, matériels informatiques strictement nécessaires et liés au fonctionnement de l'équipement
- **Prestations** liées à l'installation / mise en service du ou des équipements (petits travaux nécessaires à l'aménagement, hors travaux de construction et rafraichissement (peinture, sol, ...))
- **Forfait de 20% RH** appliqué aux dépenses d'équipements et prestations éligibles
- **Frais de communication** liés aux obligations de publicité du financement européen



Cofinancement **FEDER** – plafond maximum de subvention **1 000 000€**

Le montant minimum des dépenses éligibles pour le FEDER est de 500 000€ HT

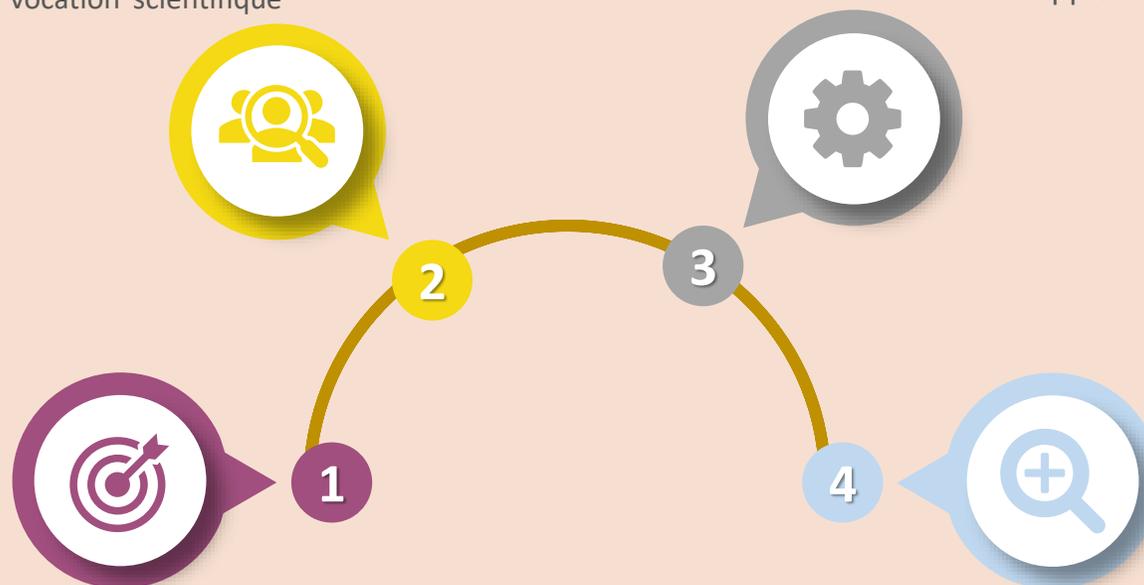
COLLOQUES SCIENTIFIQUES INTERNATIONAUX

Bénéficiaires

- Etablissements publics d'Ens Sup & Recherche ou de Recherche
- Etablissements privés *chargés de missions de service public sous convention avec l'Etat et dont la recherche est évaluée par le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES)*
- Structures privées à but non lucratif et à vocation scientifique (associations, fondations...).

Objectifs

Soutenir des **colloques scientifiques internationaux organisés sur le territoire régional** visant à renforcer le rayonnement et l'attractivité



Modalités

- Appel à projets ouvert toute l'année

Montants

- Taux d'intervention de 20% max.
- Subv. Région plafonnée à 30 000 € max. par colloque.



EN SAVOIR PLUS

POC – PREUVE DE CONCEPT

Bénéficiaires

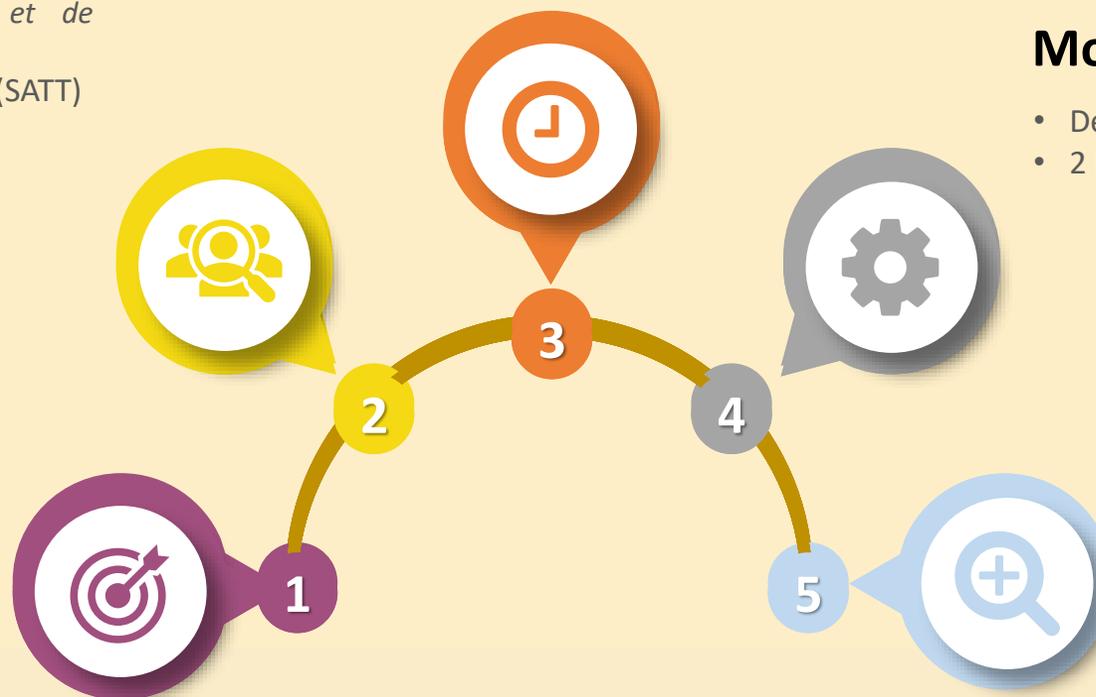
- Etablissements publics d'Ens Sup & Recherche ou de Recherche
- Etablissements privés *chargés de missions de service public sous convention avec l'Etat et dont la recherche est évaluée par le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES)*
- Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT)

Objectifs

- Réaliser une **preuve de concept**
- **Accélérer l'innovation** et «dérisker» l'accroissement du niveau de maturité des résultats issus de la recherche
- **Atteindre des niveaux de TRL ou SRL 5/6**
- **Encourager les rapprochements des acteurs** de la recherche avec les acteurs de la valorisation et du transfert technologique et/ou avec les acteurs industriels
- Encourager la volonté des **chercheurs** à se projeter dans la **création de startups Deeptech ou de Jeunes Entreprises Innovantes**

Durée du projet

18 mois



Modalités

- Dépôt des dossiers au fil de l'eau
- 2 levées de dossiers par an

Montants

- Taux d'intervention 75% max.
- Subv. Région plafonnée à 120 000 € max.

I-DEMO régionalisé

Projets d'innovation et de développement expérimental, ambitieux et portés par des entreprises **et en lien avec la recherche académique** ayant notamment pour objectif **la fabrication industrielle et la mise sur le marché de produits, de services et/ou procédés innovants à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance** (emploi, chiffres d'affaires)

Bénéficiaires éligibles

PME, ETI, GE
Partenaires de la recherche académique
implantés en Occitanie

Consortium :

Au minimum 2 entreprises, dont une PME ou une ETI,
et au moins un partenaire de la recherche académique
Maximum 5 partenaires
Chef de file = une entreprise

En cohérence avec :

- Les stratégies d'accélération
- Les objectifs de France 2030
 - La SRI régionale

Durée : entre 24 et 48 mois

Assiette du projet :

Entre 1 et 4M€

Projets intrarégionaux : à partir de 500K€

Projets au delà de 4M€
=> AAP I-Demo **national**

Vos contacts



<p>EMERGENCE Région DIIRES / Serv Recherche via CdM DIIRES DC</p>	<p>CIFRE Etat MESR / DRARI (ANRT) laurent.ventura@recherche.gouv.fr</p>
<p>PRIO Région DIIRES / Serv Recherche via CdM DIIRES DC</p>	<p>LabCom Etat MESR / ANR pierre.desouffron@agencerecherche.fr <i>pour info DRARI :</i> <i>laurent.ventura@recherche.gouv.fr</i></p>
<p>POC Région DIIRES / Serv Recherche via CdM DIIRES DC</p>	<p>CIR Crédit Impot Recherche CICo Crédit Impot Collaboration de recherche Etat MESR / DRARI arnaud.bottin@recherche.gouv.fr (Occ Ouest) sylvie.robert@recherche.gouv.fr (Occ Est)</p>
<p>Colloques scientifiques internationaux Région DIIRES / Serv Recherche via CdM DIIRES DC</p>	
<p>Dispositif I-DEMO</p>	
<p>Région DIIRES / Serv Filières via CdM DIIRES DC</p>	<p>Etat DGE / DREETS corinne.berbeyer@dreets.gouv.fr</p>

Merci pour votre attention

